

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1346

31 mai 2012

SOMMAIRE

Access Properties S.à r.l.	64606	Thiel AS Logistics A.G.	64594
ADHF S.A.	64582	Togiram S.A.	64603
AlpInvest Partners Sàrl	64569	Tpack S.à r.l.	64568
AlpInvest Secondaries Fund V - GP2, Sàrl	64569	Transport & Logistic Investment S.à r.l.	64603
Aménagement, Rénovation, Electricité S.A.	64569	Traxys S.à r.l.	64568
American Century SICAV	64605	Triton III LuxCo B 14 S.à r.l.	64572
Berta S.A.	64568	Triton III MidCo 11 S.à r.l.	64572
Confrérie Gambrinus	64606	Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A.	64593
Dexia Money Market	64594	Triton Masterluxco 1 S.à r.l.	64594
EFG Bank (Luxembourg) S.A.	64603	Twinvest S.à r.l. - SPF	64604
Holden Recoveries VI S.à r.l.	64573	Via Download, S.à.r.l.	64605
Robson S.à r.l.	64582	Viana Ventures S.à r.l.	64605
Selag Holding S.A.	64562	Victory Finance S.A.	64567
Silverbrick Invest S.A.	64608	Victory Finance S.A.	64605
Solluxhotel S.A.	64567	Violine S.à r.l.	64606
Somes Investments S.à r.l.	64596	Warwick Holdings S.A.	64607
SRE Hotels Holdings S.à.r.l.	64588	Weasel S.A.	64572
Tarpan HoldCo S.à r.l.	64567	WGI Netherlands B.V./S.à r.l.	64607
Tarpan LuxCo S.à r.l.	64567	Widr S.à r.l.	64607
Tcar S.à r.l.	64568	Winch Italy Holdings 1 S.à r.l.	64606
Telenet International Finance S.à r.l.	64595	Zansi S.A.	64593
Tethys S. à r.l.	64594		

Selag Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 168.343.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Septemium Investments SA, dont siège social au 5, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.123.822, ici représentée par Monsieur Yves MERTZ, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de Selag Holding S.A. (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations dans des sociétés directement ou indirectement actives dans le secteur du négoce de ressources naturelles, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient, directement ou indirectement une participation ou dans des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés.

La société peut gérer ou participer dans la gestion d'autres sociétés qui ne doivent pas faire partie du même groupe de sociétés. La société peut également agir comme associé commandité indéfiniment responsable pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000, EUR), représenté par quatre mille (4.000) actions, divisé en

- 3.100 (trois mille cent) actions de catégorie A
- 100 (cent) actions de catégorie B
- 100 (cent) actions de catégorie C
- 100 (cent) actions de catégorie D
- 100 (cent) actions de catégorie E
- 100 (cent) actions de catégorie F
- 100 (cent) actions de catégorie G
- 100 (cent) actions de catégorie H
- 100 (cent) actions de catégorie I
- 100 (cent) actions de catégorie J,

ayant chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque actionnaire de la même classe en proportion de son pourcentage de participation dans la Classe de Actions concernée.

Les Actions ainsi rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Le prix de rachat des Actions ("Valeur d'Annulation par Action") sera déterminé dans les conditions de l'Article 12 ci-dessous.

Le capital social de la Société peut être diminué par voie d'annulation des Actions incluant l'annulation d'une ou de plusieurs Classes de Actions dans leur entièreté, à travers le rachat et l'annulation de toutes les Actions émises dans une (de) telle(s) Classe(s). Dans le cas de rachats ou d'annulations de Classes de Actions, de tels rachats et annulations d'Actions devront être faits dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la Classe J).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Actions (dans l'ordre mentionné ci-dessus), une telle Classe de Actions donne droit à ses détenteurs au prorata de leur détention dans cette Classe au Montant Disponible (tel que défini ci-après), dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-après), déterminé par l'Assemblée Générale des actionnaires. Les détenteurs des Actions de la Classe de Actions rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action (telle que définie ci-après) pour chaque Action de la Classe concernée détenue par eux et annulée. La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la Classe de Actions à être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'actionnaire unique (selon le cas) sur la base de Comptes Intérimaires appropriés (tels que définis ci-dessous). Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera la valeur la plus haute entre la valeur nominale des Actions et le Montant Disponible de la Classe concernée de Actions au moment de l'annulation de la Classe concernée sauf autrement décidé par l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique (selon le cas) suivant la procédure prévue pour une modification des Statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

A compter du rachat et de l'annulation des Actions de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Action sera due et payable par la Société.

Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés à nouveau) augmenté (i) des réserves librement distribuables et (ii) selon le cas, du montant de la réduction du capital social relative à la Classe de Actions annulée, mais réduit (iii) par toute perte (y compris les pertes reportées à nouveau) et (iv) toute somme mise en réserve, conformément aux exigences de la loi ou des Statuts, déduction faite (v) de tout "Montant de Classe" impayé et cumulé des Classes non rachetées et annulées A, B, C, D, E, F, G, H, I et J de sorte que:

$$MD = (BN + RD + RC) - (P + RL) - MCI$$

MD= le Montant Disponible,

BN= bénéfice net (y compris les bénéfices reportés à nouveau),

RD= toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, toute prime d'émission distribuable,

RC= le montant de la réduction du capital et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Actions annulées,

P= les pertes (y compris les pertes reportées à nouveau),

RL= toutes les sommes placées en réserve, conformément aux exigences de la loi et des Statuts, et

MCI= sommes des "Montants de Classe(s)" impayés et cumulés des Classes non rachetées et annulées A, B, C, D, E, F, G, H, I et J.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société établis au maximum 8 (huit) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe de Actions concernée.

Montant de Classe Impayé signifie tous Montants des Classes non rachetées et annulées A, B, C, D, E, F, G, H, I et J cumulés non payés ou non encore distribués.

Art. 6. Les Actions sont librement cessibles entre actionnaires. Les Actions ne peuvent être cédées à des non-actionnaires qu'avec l'agrément donné en Assemblée Générale des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un actionnaire, les Actions de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-actionnaires que moyennant l'agrément, donné en Assemblée Générale, des actionnaires représentant les trois-quarts (3/4) du capital social restant. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les Actions sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 7. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 8. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier jour du mois de mars à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de pluralité d'administrateurs, ceux-ci peuvent être divisés en différentes catégories.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée; en cas d'existence de deux catégories d'administrateurs, par la signature collective d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B; le cas échéant, par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier octobre de chaque année et se terminera le trente septembre de l'année suivante.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 septembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.

Souscription et Libération

Toutes les actions ainsi souscrites par l'actionnaire unique ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de QUARANTE MILLE EURO (40.000.-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ 1.100,-EUR.

Décisions de l'actionnaire unique

La comparante, préqualifiée et représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:

Administrateurs de catégorie A

- Septemium Investments SA, dont siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt à L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.123.822, laquelle sera représentée en application de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales par son représentant permanent Monsieur Frank MONSTREY, né à Oostende (B), le 22 avril 1965 demeurant à B-3052 Blanden, O.-L.-Vrouwstraat, 72, Belgique;

- Madame Petra NOE, Administrateur de sociétés, née à Hasselt (B), le 7 septembre 1966, demeurant professionnellement à B-3052 Blanden, O.-L.-Vrouwstraat, 72, Belgique;

Administrateur de catégorie B

- Monsieur Maurice HOUSSA, Expert-Comptable, né à Luluabourg (RD Congo), le 25 avril 1959, demeurant professionnellement à L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort;

3. A été nommée commissaire aux comptes de la Société:

Compagnie Européenne de Révision, dont siège social au 15, rue des Carrefours à L-8124 Bridel, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.039.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2017.

5. L'adresse de la Société est établie à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Yves MERTZ, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 24 avril 2012. Relation GRE/2012 1420. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 24 avril 2012.

Référence de publication: 2012048430/286.

(120065957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

Solluxhotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 218, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOLLUXHOTEL SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012048941/11.

(120066207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Tarpan HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.908.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tarpan Holdco S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012048952/11.

(120066323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Tarpan LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,06.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.878.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tarpan Luxco S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012048953/11.

(120066322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Victory Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.635.

Par la présente, je démissionne de mes fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué de votre société avec effet au 24 avril 2012.

Luxembourg, le 24 avril 2012.

Karim Van den Ende.

Référence de publication: 2012048984/10.

(120066943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Tcar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tcar S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012048954/11.

(120067000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Tpack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tpack S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012048960/11.

(120066887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Traxys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.829.

Les comptes annuels statutaires au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2012.

TRAXYS S.à.r.l.

Serge WEBER

Group Secretary

Référence de publication: 2012048961/14.

(120067085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Berta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 59, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 127.170.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mars 2012

Mr Giovanni BERTI démissionne, avec effet immédiat de son mandat d'administrateur-délégué.

Le mandat d'administrateur et de président de Mr Giovanni BERTI est prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Est nommé à la fonction d'administrateur et administrateur-délégué:

Mr Giancarlo SPECIALE, demeurant à L-1941 Luxembourg, 411, route de Longwy.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Madame Alexandra BERTI démissionne, avec effet immédiat de son mandat d'administrateur.

L'assemblée générale décide prolonger les mandats de Mr Carlo SURIA, administrateur et Mr Pascal FIEDLER, commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Luxembourg, le 21 mars 2012.

G. SPECIALE.

Référence de publication: 2012049053/18.

(120067009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

A.R.E. Group S.A., Aménagement, Rénovation, Electricité S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9164 Bourscheid, 8, Buurschtermillen.

R.C.S. Luxembourg B 93.448.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de délibération du conseil d'administration du 17 avril 2012, la résolution suivante:

- Le conseil d'administration décide de nommer Madame Patricia Josiane DECEUNINCK, née le 9 octobre 1973 à Roeselare (Belgique), demeurant à Axpoelmolenstraat 3, B-8700 TIELT, déléguée à la gestion journalière de la société et lui confère donc le titre d'administrateur délégué à la gestion journalière durant toute la durée de son mandat d'administrateur, à savoir jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012049096/15.

(120067691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2012.

**AlpInvest Partners Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. AlpInvest Secondaries Fund V - GP2, Sàrl).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.176.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of AlpInvest Secondaries Fund V - GP2, SARL, a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1315, avenue de Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 156.176, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on September 24th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2568, dated November 25th, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended one single time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on February 13th, 2012, not yet published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

AlpInvest Partners B.V., a limited liability company (besloten vennootschap) incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Jachthavenweg 118, 1081KJ Amsterdam, the Netherlands, registered with the Kamer van Koophandel voor Amsterdam under number 27186537 (the Sole Shareholder), hereby represented by Mrs Corinne PETIT, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Amsterdam (the Netherlands) on February 16th, 2012.

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the name of the Company from AlpInvest Secondaries Fund V -GP2, SARL to AlpInvest Partners SARL and consequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles).

2. Change of the corporate object of the Company and consequent amendment of article 3 of the Articles which shall read as follows:

" **3.1.** The Company's object is to act as a general partner (or in a comparable capacity as partner or shareholder) in funds and other vehicles created (or the creation of which is sponsored) by AlpInvest Partners B.V. or any its affiliates

(collectively, the Partnerships) and, for such purpose, it may acquire interests in the Partnerships in any form whatsoever and manage those interests. The Company shall promote the objects of the Partnerships (such as these will exist from time to time), subject to the limitations set forth in article 3.2 below.

3.2. In its capacity as general partner of the Partnerships (or in a comparable capacity as partner or shareholder) in the Partnerships (or any of them), the Company shall market interests in the Partnerships (or any of them) to prospective investors.

For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company shall have the power to do all things and undertake all legal acts that are capable of promoting the objects set forth in articles 3.1 and 3.2. In the event of doubt, the objects of the Company shall be interpreted widely."

3. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from AlInvest Secondaries Fund V -GP2, SARL to AlInvest Partners SARL and consequently to amend article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is "AlInvest Partners SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles)."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate object of the Company and consequently to amend article 3 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 3. Corporate object.**

3.1 The Company's object is to act as a general partner (or in a comparable capacity as partner or shareholder) in funds and other vehicles created (or the creation of which is sponsored) by AlInvest Partners B.V. or any its affiliates (collectively, the Partnerships) and, for such purpose, it may acquire interests in the Partnerships in any form whatsoever and manage those interests. The Company shall promote the objects of the Partnerships (such as these will exist from time to time), subject to the limitations set forth in article 3.2 below.

3.2 In its capacity as general partner of the Partnerships (or in a comparable capacity as partner or shareholder) in the Partnerships (or any of them), the Company shall market interests in the Partnerships (or any of them) to prospective investors.

For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3 The Company shall have the power to do all things and undertake all legal acts that are capable of promoting the objects set forth in articles 3.1 and 3.2. In the event of doubt, the objects of the Company shall be interpreted widely."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-sept février.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de AlInvest Secondaries Fund V -GP2, SARL, une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 13-15, avenue de Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 156.176 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 24 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2568 le 25 novembre 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés une seule fois suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 13 février 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

AlInvest Partners B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap) constituée et régie par les lois des Pays-Bas, dont le siège social se situe au Jachthavenweg 118, 1081KJ Amsterdam, Pays Bas, immatriculée auprès de Kamer van Koophandel voor Amsterdam sous le numéro 27186537 (ci-après désigné comme l'Associé Unique), ici représenté par Madame Corinne PETIT, dont l'adresse professionnelle se situe au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de d'une procuration donnée sous seing privé à Amsterdam (Pays-Bas) le 16 février 2012.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Modification du nom de la Société de AlInvest Secondaries Fund V – GP2, SARL en AlInvest Partners SARL et modification en conséquence de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts).

2. Modification de l'objet social et modification en conséquence de l'article 3 des Statuts qui aura la teneur suivante:

« **3.1.** L'objet de la Société est d'agir en tant qu'associé commandité (general partner) (ou en qualité d'associé équivalente) dans des fonds ou autres véhicules créés (ou dont la création est sponsorisée) par AlInvest Partners BV. ou une de ses affiliées (ensemble les Partnerships) et, à cet effet, la Société peut acquérir des participations dans les Partnerships et gérer ces participations. La Société doit promouvoir l'objet social des Partnerships (tels qu'ils existeront de temps à autre), sous réserve des limitations définies à l'article 3.2 ci-dessous.

3.2. En sa qualité d'associé commandité (general partner) (ou en qualité d'associé équivalente) des Partnerships (ou l'un d'entre eux), la Société doit promouvoir les participations dans les Partnership (ou l'un d'entre eux) à des investisseurs potentiels.

En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société aura le pouvoir de faire toute chose et d'entreprendre tout acte qui sont à même de promouvoir l'objet social défini aux articles 3.1 et 3.2. En cas de doute, l'objet de la Société doit s'interpréter au sens large.»

3. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de AlInvest Secondaries Fund V – GP2, SARL en AlInvest Partners SARL et de modifier en conséquence l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est «AlInvest Partners SARL» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 3 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet Social.**

3.1 L'objet de la Société est d'agir en tant qu'associé commandité (general partner) (ou en qualité d'associé équivalente) dans des fonds ou autres véhicules créés (ou dont la création est sponsorisée) par AlInvest Partners BV. ou un de ses affiliés (ensemble les Partnerships) et, à cet effet, la Société peut acquérir des participations dans les Partnerships et gérer ces participations. La Société doit promouvoir l'objet social des Partnerships (tels qu'ils existeront de temps à autre), sous réserve des limitations définies à l'article 3.2 ci-dessous.

3.2 En sa qualité d'associé commandité (general partner) (ou en qualité d'associé équivalente) des Partnerships (ou l'un d'entre eux), la Société doit promouvoir les participations dans les Partnerships (ou l'un d'entre eux) à des investisseurs potentiels.

En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société aura le pouvoir de faire toute chose et d'entreprendre tout acte qui sont à même de promouvoir l'objet social défini aux articles 3.1 et 3.2. En cas de doute, l'objet de la Société doit s'interpréter au sens large.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à environ mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire des parties comparantes a signé avec Nous le présent acte original.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 février 2012. LAC/2012/8435. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2012.

Référence de publication: 2012048566/163.

(120066607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Triton III LuxCo B 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.753.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III Luxco B 14 S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012048962/11.

(120066320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Triton III MidCo 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.245.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III Midco 11 S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012048963/11.

(120066321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Weasel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6661 Born, 72, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 46.647.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 avril 2012.

Référence de publication: 2012048993/10.

(120066248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Holden Recoveries VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 168.284.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the 19th of April.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Marlin Financial Group (Holdings) S.à r.l. a limited liability company having its registered office at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 166098, hereby represented by Mr. Christophe CAHUZAC, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("*société à responsabilité limitée*") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

Art. 2. Corporate object. The objects of the Company are (i) the acquisition and the holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings, and (ii) the investment in, the acquisition and the disposal of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company's obligations and debts.

The Company may also (i) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs, (ii) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs, and (iii) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The Company may in particular purchase non-performing consumer debts including but not limited to consumer debts and credit cards receivables.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Holden Recoveries VI S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at eleven thousand British Pounds (GBP 11,000.-) represented by eleven thousand (11,000) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed

one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1th day of the month of June, at 11 am. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved - by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments

to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provision

By way of exception, the first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2012.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital.

All the shares have been paid-up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of eleven thousand British Pounds Sterling (GBP 11,000,-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately € 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

The general meeting of the shareholders has taken immediately the following resolutions:

1. The shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as managers for an undetermined period:

Class A managers:

- Mr. Marek Domagala, born on 17 April 1972, in Ostrow Wielkopolski (Poland), residing professionally at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Christophe Cahuzac, born on 26 October 1972, in Saint-Mard (Belgique), residing professionally at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Class B manager:

- Mr. Iain Alexander KENNEDY, investment partner, born on 13 August 1969, in Glasgow, Scotland, with professional address at Nations House, 103 Wigmore Street, London W1 U 10S, United Kingdom;

2. The registered office of the Company shall be established at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Marlin Financial Group (Holdings) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 166098;

ici représentée par M. Christophe CAHUZAC, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est forme une société à responsabilité limitée régie par les lois qui y sont relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après

la "Loi"), ainsi que par ses statuts (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6,1, 6,2, 6,5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est (i) l'acquisition et la détention de participations, sous toute forme, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations et (ii) l'investissement, l'acquisition et la disposition et la détention par tous moyens (y compris mais non limité à l'acquisition, aux sous participations, aux dérivés de crédit, de garanties ou autres) de prêts, obligations et autres titres de créance, actions, warrants et autres titres ou droits, y compris, sans limitation, tout type d'actions, billets, obligations, titres convertibles et des swaps et autres produits dérivés, et toute combinaison de ce qui précède, dans chaque cas négociables ou non, et les obligations (y compris mais sans s'y limiter, obligations de couvertures synthétiques).

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, comme, entre autres, la fourniture de prêts et l'octroi de garanties ou sûretés, de toute forme que ce soit, à l'égard de ses propres obligations ou de celles de toute autre société du groupe et des dettes.

La Société peut également (i) emprunter sous toute manière ou forme en émettant des obligations, billets à ordre, titres et certificats aux fins énumérés dans les paragraphes précédents, (ii) accorder des sûretés sur tout ou partie des actifs de la Société en rapport avec et pour les fins mentionnées dans les paragraphes précédents et (iii) conclure des accords, y compris mais non limités, des contrats de garantie, contrats de crédit, accords de marketing, des contrats de vente, les contrats de services, les prêts bancaires et les accords de gestion de liquidités et des contrats créant des sûretés en rapport avec les objets figurant dans les paragraphes précédents.

La société pourra en particulier acquérir des portefeuilles de dettes de consommateurs incluant mais non limités à des prêts à la consommation et des encours de cartes de crédits.

Les objets de la Société tels que spécifiés dans les paragraphes précédents doivent être interprétés dans le sens le plus large de manière à inclure toute activité, opération, transaction ou but qui lui est directement ou indirectement liés, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée par le secteur financier du Grand Duché de Luxembourg.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Holden Recoveries VI S.à r.l.".

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixe à onze mille British Pounds (GBP 11.000,-) représenté par onze mille (11,000) parts sociales (ci-après les "Parts sociales") d'une valeur nominale de un British Pound (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société uni-personnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque Part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des Parts sociales

Envers la Société, les Parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 . Transfert de Parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil Luxembourgeois.

6.6 - Enregistrement de Parts sociales

Toutes les Parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils détiendront ce titre jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles mais sont révocables à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront le conseil de gérance.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et pouvoir de signature

Sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toutes personnes à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants, le président et s'il y en a un, le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Lors de réunions du conseil de gérance, tout gérant peut établir une procuration et être représenté par un autre gérant.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants par voie de circulaire produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés et pourra être prouvée par lettre, fax ou télex. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie de circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence call via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement et communiquer effectivement les uns avec les autres. Toute participation à une conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant se trouvant à Luxembourg doit être considérée comme une participation en personne à cette réunion et la réunion tenue en cette forme est considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalide par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fonde de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fonde de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fonde de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fonde de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote proportionnel au nombre des Parts sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1^{er} jour du mois de juin à 11 h. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - L'exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

12.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent Article 13.2. ainsi qu'à toute régie supplémentaire déterminée par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance en concertation avec les associés:

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou, en cas de pluralité de gérants, au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que les associés pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminuée des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'Article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre les associés des dividendes qui lui sont ou leur sont distribués et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la répartition.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Par voie d'exception, le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription - Paiement

Les statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital social.

Toutes les parts ont été intégralement (100%) libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de onze mille Livres Sterling (GBP 11,000,-) se trouve des maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais estimatifs

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ € 1.500,-.

Résolutions de l'assemblée générale des associés.

1. L'assemblée générale des associés décide de fixer à trois (3) le nombre des gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- M. Marek Domagala, né le 17 avril 1972, à Ostrow Wielkopolski (Pologne), résidant professionnellement au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Christophe Cahuzac, né le 26 octobre 1972, à Saint-Mard (Belgique), résidant professionnellement au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Gérant de catégorie B:

- Mr. Iain Alexander KENNEDY, né le 13 août 1969, à Glasgow, Ecosse, résidant professionnellement à Nations House, 103 Wigmore Street, Londres W1U 10S, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi à 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte française, le texte anglais fera loi.

DONT ACTE, passe à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Cahuzac, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 avril 2012. Relation: EAC/2012/5084. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 avril 2012.

Référence de publication: 2012047715/517.

(120064090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

ADHF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 186/188, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 146.865.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2012

L'assemblée générale accepte la démission de la société anonyme Conseils Comptabilité Fiscalité S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes et nomme en remplacement la société PKP ABAX Audit, société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 142.867, siège social 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, pour une durée de 3 ans.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012049113/15.

(120067405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2012.

Robson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.807.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.698.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of March.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Teslin Holdings Inc., a company governed by the laws of Canada and having its registered office at 200, 10991 Shellbridge Way, Richmond, BC V6X 3C6, Canada (the "Contributor"), here duly represented by Mrs. Sofia Afonso - Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of Robson S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.698, incorporated by a notarial deed enacted on 10 May 2011 by the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, on 13 September 2011 under number 2142 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, on 29 February 2012 under number 533.

II. That the (i) 46 (forty-six) ordinary shares with a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) and (ii) the 1,216 (one thousand two hundred sixteen) mandatory redeemable preferred limited shares with a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Amendment and restatement of articles 11.4 (Redemption Price), 11.6 paragraph 2 (Redemption price payment deferral) and 21.3 (b) of the articles of association of the Company and addition of an article 24 paragraph 4 in the articles of association of the Company;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2,545,000 (two million five hundred forty-five thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 1,262,000 (one million two hundred sixty-two thousand United States Dollars) to an amount of USD 3,807,000 (three million eight hundred seven thousand United States Dollars) by the issuance of (i) 2,520 (two thousand five hundred twenty) new G MRPS with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of a preferred share premium amounting to USD 248,791,500 (two hundred forty-eight million seven hundred ninety-one thousand five hundred United States Dollars), out of which an amount of USD 2,520,000 (two million five hundred twenty thousand United States Dollars) shall be allocated to the Special Reserve (as such term is defined in article 11.3 of the articles of association of the Company) and (ii) 25 (twenty-five) ordinary shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, subject to the payment of an ordinary share premium amounting to USD 2,513,500 (two million five hundred thirteen thousand five hundred United States Dollars) out of which an amount of USD 254,500 (two hundred fifty-four thousand five hundred United States Dollars) shall be allocated to the Legal Reserve (as such term is defined in article 21.1 of the articles of association of the Company);

4. Subscription, intervention and payment by Teslin Holdings Inc. of all the newly issued mandatory redeemable preferred shares by way of a contribution in cash; and

5. Subsequent amendment of article 8, paragraph 1 of the articles of association of the Company.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting. The sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to amend and restate articles 11.4 (Redemption Price), 11.6 paragraph 2 (Redemption price payment deferral) and 21.3 (b) of the articles of association of the Company so that shall be read as follows:

" **Art. 11.4.** Except as provided otherwise (i) in the articles of association of the Company or (ii) by a written agreement which may be entered into between the Company and the MRPS holder, the redemption price of each class of MRPS to be paid will be, at the sole discretion of the Company, paid in cash or in kind and it will be equal to (i) the subscription price for the said MRPS of the redeemed class as paid by the MRPS holder at the time of issue (i.e. MRPS share capital and related share premium - the "Preferred Share Premium "; such Preferred Share Premium having been credited to special reserve account(s) of the Company for each class of MRPS to that effect) and (ii) the subscription of the class of MRPS plus any accrued but unpaid dividends on each MRPS of such redeemed class through the date of redemption (the "Redemption Price "). Moreover, for the avoidance of any doubt, any dividend declared but unpaid in respect of the redeemed class of MRPS will be paid prior to any redemption of MRPS.

If, at the time of redemption of a class of MRPS through the transfer of the Underlying Asset(s) linked to the redeemed class, there is an Impairment of the Underlying Asset(s) acquired and financed directly or indirectly by the redeemed class of MRPS, the Redemption Price of each outstanding MRPS of the redeemed class will be limited to (a) the impaired book value, at the time of redemption, under Luxembourg GAAP of the Underlying Assets to be transferred in repayment of

the redeemed class of MRPS (this limitation also applies to the redemption of MRPS with cash/assets deriving from the disposal/reimbursement of the considered Underlying Asset subject to the said Impairment) divided by (b) the number of the outstanding MRPS of the redeemed class at the time of the redemption (the "Impaired Redemption Price"). For the avoidance of doubt, this adjustment cannot result in an amount that is greater than the Redemption Price. Furthermore, MRPS can only be redeemed to the extent that these redemptions would not have the effect of reducing the net assets below the aggregate of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under law.

For the purpose of this article 11.4:

"Impairment" means any decrease in value recorded or to be recorded under Luxembourg GAAP at the time of redemption in the interim financial statement of the Company used to determine among other things the existence of the funds available for the redemption".

" Art. 11.6. (Paragraph 2).

(...)

In case of insufficient available funds for the redemption of all the MRPS only part of the MRPS (as the case may be) shall be redeemed for the portion of the available funds, with an obligation for the Company to immediately redeem the residual portion of the MRPS at a price per residual MRPS equal to the Redemption Price (or Impaired Redemption Price as the case may be) plus a penalty to be determined over the remaining Redemption Price (or Impaired Redemption Price as the case may be)

(...)"

" Art. 21.3. (b) Secondly, each class of MRPS entitles a MRPS holder to a second preferential and cumulative dividend (the "Dividend 2"), which shall accrue daily from the date of the transfer of the Underlying Assets referred to one class of MRPS to the Company and be calculated assuming a year of 365 or 366 days. Dividend 2 shall be equal to the income, including but not limited to the Income (as defined below), accrued or received by the Company on each of the Underlying Assets referred to each class of MRPS, less (i) a margin, to be determined in accordance to a TP study and on the basis of its future addenda (if any), computed on the annual average outstanding principal amount of the (relevant class) MRPS and (ii) the amount of Dividend 1.

(...)

(b) Income shall mean any income (such as interest income) or gain accrued or received by the Company in relation to the Underlying Assets directly or indirectly financed by the classes of MRPS recorded during the relevant financial year of the Company according to the Luxembourg GAAP."

It is further resolved to add an article 24 paragraph 4 in the articles of association of the Company which shall be read as follows:

" Art. 24. (Paragraph 4).

(...)

(...)

(...)

Subject to the terms of the present article, in the event of any liquidation, dissolution or winding up of the Company, after payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the MRPS holder will be first entitled to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued or unpaid dividend if any and to the reimbursement of the portion of contribution paid at the time the MRPS have been issued and subscribed and which has not yet been reimbursed to the MRPS holder".

Third resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2,545,000 (two million five hundred forty-five thousand United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 1,262,000 (one million two hundred sixty-two thousand United States Dollars) to USD 3,807,000 (three million eight hundred seven thousand United States Dollars) by the issuance of (i) 2,520 (two thousand five hundred twenty) new G MRPS with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the "New Preferred Shares"), subject to the payment of a preferred share premium amounting to USD 248,791,500 (two hundred forty-eight million seven hundred ninety-one thousand five hundred United States Dollars) (the "Preferred Share Premium"), out of which an amount of USD 2,520,000 (two million five hundred twenty thousand United States Dollars) shall be allocated to the Special Reserve (as such term is defined in article 11.3 of the articles of association of the Company) and (ii) 25 (twenty-five) ordinary shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the "New Ordinary Shares" and together with the New Preferred Shares, the "New Shares"), subject to the payment of an ordinary share premium amounting to USD 2,513,500 (two million five hundred thirteen thousand five hundred United States Dollars) (the "Ordinary Share Premium" and together with the Preferred Share Premium, the "Global Share Premium"), out of which an amount of USD 254,500 (two hundred fifty-four thousand five hundred United States Dollars) shall be allocated to the Legal Reserve (as such term is defined in article 21.1 of the articles of association of the Company), all to be fully paid up through a contribution in cash

by the Contributor amounting to USD 253,850,000 (two hundred fifty-three million eight hundred fifty thousand United States Dollars) (the "Contribution").

Fourth resolution:

It is resolved to accept the subscription of the New Shares and the payment of the Global Share Premium by the Contributor.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Sofia Afonso - Da Chao Conde, pre-named.

The Contributor declares to subscribe to the New Shares and to pay them up by the Contribution.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of (i) the Preferred Share Premium, out of which an amount of USD 2,520,000 (two million five hundred twenty thousand United States Dollars) shall be allocated to the Special Reserve and of (ii) the Ordinary Share Premium, out of which an amount of USD 254,500 (two hundred fifty-four thousand five hundred United States Dollars) shall be allocated to the Legal Reserve.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8, paragraph 1, of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 8.** The subscribed share capital of the Company is set at 3,807,000 (three million eight hundred seven thousand United States Dollars divided into (i) 71 (seventy-one) ordinary shares with a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the "Ordinary Shares") and (ii) 3,736 (three thousand seven hundred thirty-six) mandatory redeemable preferred limited shares with a par value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the "MRPS" and/or the "Preferred Shares"), divided into the following classes: (i) 8 (eight) A MRPS, (ii) 80 (eighty) B MRPS, (iii) 20 (twenty) C MRPS, (iv) 156 (one hundred fifty-six) D MRPS, (v) 160 (one hundred sixty) E MRPS, (vi) 792 (seven hundred ninety-two) F MRPS and (vii) 2,520 (two thousand five hundred twenty) G MRPS."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euro (€ 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de mars.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Teslin Holdings Inc., une société régie par les lois du Canada et ayant son siège social sis au 200, 10991 Shellbridge Way, Richmond, BC V6X 3C6, Canada (l'«Apporteur»), ici dûment représenté par Mme Sofia Afonso - Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Le comparant est l'associé unique de Robson S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.698, constituée par acte notarié dressé le 10 mai 2011 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 13 septembre 2011 sous le numéro 2142 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois

par acte dressé par le notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 29 février 2012 sous le numéro 533.

II.- Que les (i) 46 (quarante-six) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) et (ii) les 1.216 (mille deux cent seize) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît avoir été dûment informé au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux droits de convocation;

2. Modification et refonte des articles 11.4 (Prix de Rachat), 11.6 paragraphe 2 (Report de Paiement du Prix de Rachat) et 21.3 (b) des statuts de la Société et ajout d'un article 24 paragraphe 4 dans les statuts de la Société;

3. Augmentation du capital social de la Société par un montant de 2.545.000 USD (deux millions cinq cent quarante-cinq mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 1.262.000 USD (un million deux cent soixante-deux mille Dollars américains) à 3.807.000 USD (trois millions huit cent sept mille Dollars américains) par l'émission de (i) 2.520 (deux mille cinq cent vingt) nouveaux MRPS G d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacun, moyennant le paiement d'une prime d'émission préférentielle s'élevant à 248.791.500 USD (deux cent quarante-huit millions sept cent quatre-vingt-onze mille cinq cents Dollars américains), duquel un montant de 2.520.000 USD (deux millions cinq cent vingt mille Dollars américains) sera alloué à la Réserve Spéciale (tel que ce terme est défini à l'article 11.3 des statuts de la Société) et (ii) 25 (vingt-cinq) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission ordinaire s'élevant à 2.513.500 USD (deux millions cinq cent treize mille cinq cents Dollars américains), duquel un montant de 254.500 USD (deux cent cinquante-quatre mille cinq cents Dollars américains) sera alloué à la Réserve Légale (tel que ce terme est défini à l'article 21.1 des statuts de la Société);

4. Souscription, intervention et paiement par Teslin Holdings, Inc. de toutes les parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables nouvellement émises par voie d'apport en numéraire; et

5. Modification subséquente de l'article 8., paragraphe 1 des statuts de la Société.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférent à cette assemblée. L'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et, en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il a en outre été décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de modifier et refondre les articles 11.4 (Prix de Rachat), 11.6 paragraphe 2 (Report de Paiement du Prix de Rachat) et 21.3 (b) des statuts de la Société afin de les lire comme suit:

« **Art. 11.4.** Sauf disposition contraire (i) dans les statuts de la Société ou (ii) par accord écrit qui peut être conclu entre la Société et le détenteur de MRPS, le prix de rachat de chaque classe de MRPS devant être racheté sera à la seule discrétion de la Société payé en numéraire ou en nature et sera égal (i) au prix de souscription pour lesdits MRPS de la classe rachetée tels que payés par le détenteur de MRPS au moment de l'émission (i.e. capital social MRPS et prime d'émission y relative - la «Prime d'Emission Préférentielle»; une telle Prime d'Emission Préférentielle ayant été créditée sur un/des compte(s) de réserve spéciale de la Société pour chaque classe de MRPS à cet effet) et (ii) la souscription de la classe de MRPS plus tous dividendes cumulés mais non payés sur chaque MRPS de ladite classe rachetée jusqu'à la date de rachat (le «Prix de Rachat»). En outre, afin d'éviter tout doute, tout dividende déclaré mais non payé en rapport avec la classe de MRPS sera payé avant tout rachat de MRPS.

Si, au moment du rachat d'une classe de MRPS jusqu'au transfert de(s) l'Actif(s) Sous-Jacent(s) lié(s) à la classe rachetée, il existe une Détérioration de l'Actif(s) acquis et financé directement ou indirectement par la classe de MRPS rachetée, le Prix de Rachat de chaque MRPS restant de la classe rachetée sera limité à (a) la valeur comptable détériorée, au moment du rachat, selon les Luxembourg GAAP des Actifs Sous-Jacents devant être transférés en repaiement de la classe de MRPS rachetée (cette limitation s'applique également au rachat de MRPS avec argent/actifs dérivant de la cession/ du remboursement de l'Actif Sous-Jacent considéré sujet à ladite Détérioration) divisée par (b) le nombre de MRPS restants de la classe rachetée au moment du rachat (le «Prix de Rachat Détérioré»). Afin d'éviter tout doute, cet ajustement ne peut résulter en un montant qui serait plus important que le Prix de Rachat. De plus, les MRPS peuvent uniquement être rachetés dans la mesure où ces rachats n'auraient pas eu pour effet une réduction des actifs nets en-dessous du capital souscrit et des réserves qui ne peuvent être distribuées selon la loi.

Pour les besoins de cet article 11.4:

«Détérioration» signifie toute réduction de la valeur enregistrée ou devant être enregistrée selon les Luxembourg GAAP au moment du rachat dans les comptes intermédiaires de la Société utilisée afin de déterminer, entre autres choses, l'existence de fonds disponibles pour le rachat».

« **Art. 11.6. (Paragraphe 2).**

(...)

En cas de fonds disponibles insuffisants pour le rachat de tous les MRPS, seule une partie des MRPS (selon le cas) devra être rachetée pour la portion des fonds disponibles, avec une obligation pour la Société de racheter immédiatement la portion résiduelle de MRPS au prix par MRPS résiduel égal au Prix de Rachat (ou Prix de Rachat Détérioré, selon le cas) plus une pénalité devant être déterminée sur le Prix de Rachat restant (ou Prix de Rachat Détérioré selon le cas)

(...)).

« **Art. 21.3.**

(b) En second lieu, chaque classe de MRPS donne droit au détenteur de MRPS à un second dividende préférentiel et cumulatif (le «Dividende 2») qui commencera à courir quotidiennement à compter de la date du transfert de l'Actif Sous-Jacent relatif à une classe de MRPS de la Société et sera calculé sur la base d'une année de 365 ou 366 jours. Le Dividende 2 sera égal au revenu (incluant mais non limité au Revenu tel que défini ci-dessous), couru ou reçu par la Société sur chacun des Actifs Sous-Jacents relatifs à chaque classe de MRPS, moins (i) une marge devant être déterminée en conformité avec une étude TP et sur la base de son futur addenda (s'il en existe), calculé sur la moyenne générale annuelle du montant principal restant de (la classe concernée de) MRPS et (ii) le montant du Dividende 1.

(...)

(b) Revenu désignera tout revenu (tel que le revenu des intérêts) ou gain couru ou reçu par la Société concernant les Actifs Sous-Jacents directement ou indirectement financés par les classes de MRPS enregistrés durant l'exercice social de la Société conformément aux Luxembourg GAAP.»

Il est ensuite décidé d'ajouter un article 24 paragraphe 4 dans les statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

« **Art. 24. (Paragraphe 4).**

(...)

(...)

(...)

Sous réserve des dispositions du présent article, dans le cas de liquidation ou de dissolution de la Société, après paiement de toutes les dettes de tiers et les passifs de la Société ou du dépôt de fonds à cet effet, le détenteur de MRPS sera le premier à avoir droit à un montant payable en numéraire ou en nature égal à son dividende accru ou impayé le cas échéant et au remboursement de la portion de l'apport payé au moment où les MRPS ont été émis et souscrits et qui n'a pas encore été remboursée au détenteur de MRPS".

Troisième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de 2.545.000 USD (deux millions cinq cent quarante-cinq mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 1.262.000 USD (un million deux cent soixante-deux mille Dollars américains) à 3.807.000 USD (trois millions huit cent sept mille Dollars américains) par l'émission de (i) 2.520 (deux mille cinq cent vingt) nouveaux MRPS G d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacun (les «Nouvelles Parts Préférentielles»), moyennant le paiement d'une prime d'émission préférentielle s'élevant à 248.791.500 USD (deux cent quarante-huit millions sept cent quatre-vingt-onze mille cinq cents Dollars américains) (la «Prime d'Emission Préférentielle»), duquel un montant de 2.520.000 USD (deux millions cinq cent vingt mille Dollars américains) sera alloué à la Réserve Spéciale (tel que ce terme est défini à l'article 11.3 des statuts de la Société) et (ii) 25 (vingt-cinq) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales Ordinaires») et ensemble avec les Nouvelles Parts Préférentielles, les «Nouvelles Parts»), moyennant le paiement d'une prime d'émission ordinaire s'élevant à 2.513.500 USD (deux millions cinq cent treize mille cinq cents Dollars américains) (la «Prime d'Emission Ordinaire») et ensemble avec la Prime d'Emission Préférentielle, la «Prime d'Emission Globale», duquel un montant de 254.500 USD (deux cent cinquante-quatre mille cinq cents Dollars américains) sera alloué à la Réserve Légale (tel que ce terme est défini à l'article 21.1 des statuts de la Société), la totalité devant être payée au moyen de l'apport en numéraire par l'Apporteur d'un montant de 253.850.000 USD (deux cent cinquante-trois millions huit cent cinquante mille Dollars américains) (l'«Apport»).

Quatrième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription des Nouvelles Parts et le paiement de la Prime Globale d'Emission par l'Apporteur.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Apporteur, ici représenté par Mme Sofia Afonso - Da Chao Conde, précitée.

L'Apporteur déclare souscrire aux Nouvelles Parts et les payer par l'Apport.

L'émission des Nouvelles Parts est également soumise au paiement de (i) la Prime d'Emission Préférentielle, de laquelle un montant de 2.520.000 USD (deux millions cinq cent vingt mille Dollars américains) sera alloué à la Réserve Spéciale et de (ii) la Prime d'Emission Ordinaire, de laquelle un montant de 254.500 USD (deux cent cinquante-quatre mille cinq cents Dollars américains) sera alloué à la Réserve Légale.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8, paragraphe 1, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 3.807.000 USD (trois millions huit cent sept mille Dollars américains), divisé en (i) 71 (soixante-et-onze) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) 3.736 (trois mille sept cent trente-six) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune (les «MRPS» et/ou les «Parts Sociales Préférentielles»), divisées dans les classes suivantes: (i) 8 (huit) MRPS A, (ii) 80 (quatre-vingt) MRPS B, (iii) 20 (vingt) MRPS C, (iv) 156 (cent cinquante-six) MRPS D, (v) 160 (cent soixante) MRPS E, (vi) 792 (sept cent quatre-vingt-douze) MRPS F et 2.520 (deux mille cinq cent vingt) MRPS G.»

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à sept mille euros (€ 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg au jour en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 avril 2012. Relation: EAC/2012/4378. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012048416/327.

(120065451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

SRE Hotels Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.668.

In the year two thousand and twelve on the twenty-ninth day of March.

before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

SRE Portfolios Luxembourg S.à.r.l., a company having its registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, holder of all shares in the share capital of SRE Hotels Holdings S.à.r.l. (as hereinafter defined) and representing 100% of its share capital (the "Sole Shareholder").

The Sole Shareholder is here duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) SRE Hotels Holdings S.à.r.l. is a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under number B 153.668 and incorporated pursuant to a notarial deed of 9th June 2010, which articles of association (the

“Articles”) have been published in the Luxembourg “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” on 22 July 2010, number 1504 (the “Company”);

(ii) The Articles have been amended by a deed of the undersigned notary on November 16th, 2011, published in the Mémorial C number 241 of January 28th, 2012.

All this having been declared, the Sole Shareholder, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to state that the address of the shareholder of the company mentioned in the deed of the extraordinary General meeting held on the 16 November 2011 should be 25 A, Boulevard royal, L-2449, Luxembourg.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to replace article 12 and 13 of the articles by the following articles 12 and 13:

“ **Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. In the case a sole manager shall be appointed, he shall be chosen among a list of candidates, which are directors for the time being of Strategic Real Estate Portfolios plc.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company. The category A manager(s) shall be appointed by the shareholder(s) on a list of candidates, which are directors for the time being of Strategic Real Estate Portfolios plc.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.”

“ **Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted at the unanimity of the managers participating to the meeting or duly represented. In case of default of unanimity, the decisions of the board of managers shall be submitted to the approval of the shareholder(s) at a general meeting.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means."

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to remove Luxembourg Corporation Company S.A., from its mandate.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint as manager A of the Company:

- Tom Berrigan, born on the 18th of April 1960 in Dublin, Ireland and professionally residing at 49, Dawson Street, Dublin2, Ireland,

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint as managers B of the Company:

- Jorrit Crompvoets, born on the 16th of May 1976 in Voorst, the Netherlands and professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg.

- Luxembourg Corporation Company S.A. a company duly organised under Luxembourg Law with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to terminate by anticipation on 31st of October 2012 of the financial year of the Company having started on 1st January 2012.

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the starting and the closing dates of the subsequent financial years to respectively 1 November and 31 October;

Seventh resolution

The Sole Shareholder RESOLVES subsequent to amend article 15 and article 16, paragraph 1, of the articles of association of the Company relating to the financial year of the Company as follow:

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of November and ends on the 31st of October of the following year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of October, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, it, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

SRE Portfolios Luxembourg S.à.r.l., une société ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, détentrice de toutes les parts sociales de SRE Hotels Holdings S.à.r.l. (telle que définie ci-après) et représentant 100% de son capital social (l'«Associé Unique»).

L'Associé Unique est ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, apes avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée telle que dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter que:

(i) SRE Hotels Holdings S.à.r.l. est une société à responsabilité limitée, organisée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce and des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.668, et constituée en vertu d'un acte notarié du 9 juin 2010, avec ses statuts (les "Statuts") publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 22 juillet 2010, numéro 1504 (la "Société");

(ii) Les Statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 novembre 2011, publié au Mémorial C numéro 241 du 28 janvier 2012.

Tout ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, détenant 100% du capital de la Société, représenté tel que décrit ci-dessus, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique prend acte que l'adresse de l'associé de la société mentionné dans l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 novembre 2011 devrait être 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de remplacer les articles 12 et 13 des statuts, lesquels seront dorénavant libellé comme suit:

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si un gérant unique est nommé, il sera choisi parmi une liste de candidats, lesquels seront alors actuels administrateurs de Strategic Real Estate Portfolios plc.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A et d'un ou plusieurs gérants de catégories B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société. Les gérants de catégorie A seront nommés par les associés parmi une liste de candidats, lesquels seront alors actuels administrateurs de Strategic Real Estate Portfolios plc.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné en tant que gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérant de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à l'unanimité des voix des gérants présents ou valablement représentés au conseil. En cas de défaut d'unanimité, la décision du conseil de gérance sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale des associés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de révoquer Luxembourg Corporation Company S.A., de son mandat

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de nommer en tant que gérant de classe A:

- Tom Berrigan, né le 18 avril 1960 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle à 49, Dawson Street, Dublin 2, Irlande

L'Associé Unique DECIDE de nommer en tant que gérants de classe B:

- Jorrit Crompvoets, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- Luxembourg Corporation Company S.A., une société régie par la loi luxembourgeoise avec siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de terminer anticipativement au 31 octobre 2012 l'exercice social de la Société qui a commencé le 1^{er} janvier 2012.

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier la date de l'exercice social pour le faire commencer le 1^{er} novembre et le terminer le 31 octobre de l'année suivante

Sixième résolution

L'Associé Unique DECIDE par conséquent de modifier les articles 15 et 16 des statuts afin de refléter le changement de l'exercice social:

Art. 15. L'année sociale commence le premier novembre et se termine le 31 octobre de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, au 31 octobre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci, telle que représentée ci-dessus, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 avril 2012. Relation: EAC/2012/4634. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012048469/257.

(120065519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

Zansi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.441.

—
EXTRAIT

Dépôt rectificatif du bilan au 31.12.2010 (dépôt n°L110181546 du 16/11/2011). a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2012.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2012049001/13.

(120066650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 151.100,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.940.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Luxembourg GP Efeu Invest S.C.A.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012048964/11.

(120066326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Tethys S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 104, rue de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 137.426.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012048968/9.

(120066430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Thiel AS Logistics A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.
R.C.S. Luxembourg B 75.394.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012048970/9.

(120067269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Dexia Money Market, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 26.803.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 19 avril 2012

- a renouvelé le mandat d'administrateur de:

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Madame Véronique DI MARIA, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Monsieur Vincent HAMELINK, Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles

Monsieur Koen VAN DE MAELE, Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles

Monsieur Jean-Michel LOEHR, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Monsieur Jan VERGOTE, Boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., représentée par Monsieur Jean-Yves MALDAGUE 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2013

- a renouvelé le mandat de:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., RCS B-65477, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2013.

Pour DEXIA MONEY MARKET

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012049729/25.

(120068954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Triton Masterluxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 135.066.

Les comptes annuels au 31 Août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Masterluxco 1 S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012048974/11.

(120066328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Telenet International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 155.066.

L'an deux mille douze,
le dix-sept février.

Par-devant Nous Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à LUXEMBOURG, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de l'original de la présente minute,

a comparu:

M. Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société «Telenet NV», une société anonyme constituée et régie par le droit belge, dont le siège social se situe à Liersesteenweg 4, 2800 Mechelen, Belgique, immatriculée sous le numéro RPR 0473.416.418, (l'«Associé Unique»);

en vertu de la procuration lui donnée sous seing privé, le 31 août 2011,

laquelle procuration, après signature «ne varietur», est restée annexée à l'acte notarié documentant les résolutions de l'Associé Unique de «Telenet International Finance S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social actuel au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald (auparavant 595 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg) inscrite au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 155 066, avec un capital social souscrit de deux millions trente et un mille euros (2'031'000.- EUR) (la «Société»), reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire prénommé, en date du 02 septembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 14 novembre 2011, sous le numéro 2770 et page 132932.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- que suivant acte notarié documentant les résolutions de l'Associé Unique de la Société reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, prénommé, en date du 02 septembre 2011, numéro 28.985 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 08 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11846 et déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, en date du 30 septembre 2011, sous la référence L110156226, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 novembre 2011, sous le numéro 2770, la société «Telenet N.V.», prénommée, en tant qu'associé unique, a adopté des résolutions en lieu et place de l'assemblée générale des associés de la Société;

- que par suite d'une erreur matérielle contenue dans la version française du prédit acte du 02 septembre 2011, les articles 8.2.(v) et 8.3.(i) des statuts modifiés contenus dans la troisième résolution ont été rédigés comme suit pour la version anglaise:

« **8.2 (v).** The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) A manager is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) A manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

8.3. (i). The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers, including at least one (1) A manager.»

et comme suit pour la version française:

« **8.2 (v).** Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, comprenant au moins un (1) gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés comprenant au moins un (1) gérant de Catégorie A. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.3. (i). La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.»

alors qu'il faut lire pour la version française:

« **8.2. (v).** Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un (1) gérant de Catégorie A soit présent ou représenté. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition qu'aucune décision ne soit valablement adoptée sans l'accord d'au moins un (1) gérant de Catégorie A. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.3. (i). La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont au moins un (1) gérant de Catégorie A.»

- que ledit acte du 02 septembre 2011 est par conséquent à rectifier par l'indication dans la version française de la formulation correcte telle qu'indiquée ci-dessus.

- que toutes les autres dispositions figurant audit acte du 02 septembre 2011 demeureront inchangées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémonstré a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B.D. KLAPP, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 février 2012. Relation: EAC/2012/2569. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012048957/68.

(120066756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Somes Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.330.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve.

On the twenty-seventh day of March.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Somes Investments S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including participations (direct or indirect) in central European banks, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee the obligations of, grant loans to or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, and/or third parties.

The Company may hold unlimited shares in and act as the general partner with unlimited liability for all debts and obligations of partnerships limited by shares (société en commandite par actions) or similar corporate entities, as well as manage such entities.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-), represented by twelve thousand five hundred and one (12,501) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. Each manager shall be assigned either an A or a B signatory power. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly may subdelegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting

to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

At the time of the closing of the liquidation of the Company, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Transitory disposition

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2012.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand five hundred and one (12,501) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand five hundred and one (12,501) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as manager with an A signatory power and manager a B signatory power for an unlimited duration:

Manager with an A signatory power:

- Mr. Gérard BIRCHEN, company director, born in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 13, 1961, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Manager with a B signatory power:

- Mr. Julien PONSON, company director, born in Poissy (France), on July 29, 1981, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er} . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Somes Investments S.à r.l." (la Société).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, en ce compris des participations dans des banques d'Europe centrale, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, et/ou des tiers.

La Société peut également agir comme associé commandité avec responsabilité illimitée pour toutes les dettes et obligations dans une société en commandite par actions ou toute sorte de société commerciale comparable et être gérant de telles sociétés.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance de la Société.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de ce transfert de siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour ce faire compte tenu des circonstances.

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) représenté par douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique/une assemblée générale des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Chaque gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement, pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent, détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (email), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut également participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité du/des gérant(s). Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; en tant que mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société pendant les quinze jours précédant leur approbation.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Au moment de la clôture de la liquidation de la Société, les actifs de la Société seront distribués aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Les pertes, s'il y en a, seront réparties de la même manière, étant entendu toutefois qu'aucun associé ne pourra être forcé de faire des paiements excédant son apport.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) est dès à présent à disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant avec pouvoir de signature A et gérant avec pouvoir de signature B pour une durée indéterminée:

Gérant avec pouvoir de signature A:

- Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Gérant avec pouvoir de signature B:

- Monsieur Julien PONSON, administrateur de sociétés, né à Poissy (France), le 29 juillet 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 avril 2012. Relation: EAC/2012/4409. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012048439/375.

(120065447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

Togiram S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012048971/9.

(120066652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Transport & Logistic Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 98.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012048973/9.

(120067138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

EFG Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 113.375.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 5 avril 2012, que la démission de Monsieur Robert WASER en tant qu'administrateur a été acceptée avec effet au 20 mars 2012 que les mandats des administrateurs, à savoir:

Monsieur Ian COOKSON, demeurant à CH-1172 Bougy-Villars (Suisse), 32, chemin des Macherettes - Président

Monseigneur Jean NASSAU, demeurant à L-5316 Contern, 53, rue des Prés -Administrateur

Monsieur René FALTZ, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6 rue Heinrich Heine - Administrateur

Madame Hélène DUPUY, demeurant à L-1363 Luxembourg, 3 rue du Couvent-Administrateur

Monsieur Ludovic CHECHIN-LAURANS, demeurant à 3A Arbor Island, Old Port Bay, NASSAU-BAHAMAS - Administrateur

Monsieur François-Régis MONTAZEL, demeurant L-1145 Luxembourg, 14 rue des Aubépines - Administrateur-Délégué

Monsieur Alain DIRIBERRY, demeurant à F-74100 Juvigny, 88 Vy des Chênes -Administrateur

Monsieur Miguel UMBERT, demeurant à E-08034 Barcelone, c/Cardenal Vives i Tuto, 62.10.2a. - Administrateur

ont été renouvelés pour une année. En conséquence, leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2012.

Référence de publication: 2012049748/25.

(120068718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Twinvest S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-5434 Niederdonven, 10, rue Gewan.
R.C.S. Luxembourg B 115.286.

L'an deux mille douze, le huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché du Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Alain Ernest WEICKER, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 29 juin 1965, demeurant au 10 rue Gewan, L-5434 Niederdonven,

agissant en sa qualité d'associé unique de la société «TWINVEST S.à r.l. - SPF» (la «Société»), une société de gestion de patrimoine familial (SPF) ayant la forme juridique d'une société responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 10 rue Gewan, L-5434 Niederdonven,

enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115 286,

constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 mars 2006, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1153 du 14 juin 2006, sous le numéro 1153 et page 55340.

Les statuts de la Société furent modifiés tout dernièrement suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 28 avril 2011, la publication dudit acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés étant faite le 14 juillet 2011, sous le numéro 1575 et page 75594.

Lequel comparant, ici personnellement présent, représentant, en sa susdite qualité, l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de procéder à une augmentation de capital social de la Société à concurrence d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200'000.- EUR) afin de porter le capital souscrit de la Société de son montant actuel de HUIT CENT MILLE EUROS (800'000.- EUR) divisé en huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) chacune, à un montant d'UN MILLION D'EUROS (1'000'000.- EUR) qui sera, après cette augmentation de capital, divisé en mille (1'000) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer et d'émettre deux cents (200) nouvelles parts sociales supplémentaires avec une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la présente décision.

Troisième résolution

Souscription - Libération

Compte tenu des résolutions qui précèdent l'associé unique décide de souscrire toutes les deux cents (200) parts sociales nouvellement émises par la Société d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000) chacune et déclare de même libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

Ainsi le montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200'000.- EUR) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné qui la reconnaît expressément.

Quatrième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital réalisée ci-avant, l'associé unique décide de modifier l'article six (6) des statuts de la Société, de sorte que cet article SIX (6) se lira désormais comme suit:

Art. 6. Capital social. «Le capital social souscrit est fixé à UN MILLION D'EUROS (1'000'000.- EUR) et se trouve représenté par mille (1'000) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) chacune, intégralement libérées.

Toutes les mille (1'000) parts sociales sont détenues par Monsieur Alain Ernest WEICKER, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 29 juin 1965, demeurant au 10 rue Gewan, L-5434 Niederdonven, en sa qualité d'associé unique.»

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison des présentes s'élève à environ mille trois cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.E. WEICKER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 février 2012. Relation: EAC/2012/2075. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012048976/58.

(120066058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Viana Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 108.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012048981/11.

(120066818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

American Century SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.481.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2012.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012049097/13.

(120068085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2012.

Via Download, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012048982/9.

(120067144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Victory Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.635.

Par la présente, nous démissionnons de nos fonctions de commissaire aux comptes de votre société avec effet au 24 avril 2012.

Luxembourg, le 24 avril 2012.

KV Associates S.A.

Référence de publication: 2012048983/11.

(120066943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Violine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 158.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.812.

—
Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale de l'Associé unique prises en date du 6 Décembre 2011

Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 6 décembre 2011:

- que Monsieur Luca Gallinelli, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant B de la société le 6 décembre 2011;
- que Madame Sylvie Crugnola, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, est nommée en tant que nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2012048986/16.

(120066513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Confrérie Gambrinus, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9516 Wiltz, Château de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg F 4.816.

—
L'assemblée générale de la Confrérie Gambrinus a.s.b.l. tenue en date du 21 avril 2000, a décidé de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social de l'Association est fixé à Wiltz. Cependant, le siège pourra être transféré, dans le périmètre de la commune de Wiltz, par simple décision du Conseil d'Administration."

Conformément aux dispositions de l'article 8, second alinéa de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, cette décision a été homologuée par jugement rendu par le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch en date du 16 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Confrérie Gambrinus a.s.b.l

Signature

Mandataire spécial

Référence de publication: 2012049056/18.

(120066544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Winch Italy Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 16.250.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.130.

—
Les comptes annuels pour la période du 26 novembre 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2012.

Référence de publication: 2012048989/11.

(120066547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Access Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.740.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012049082/10.

(120067652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2012.

Warwick Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 21.767.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 24 avril 2012

1. La société FITECO a démissionné de son mandat de commissaire.
2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., ayant son siège social au L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 58545 a été nommée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 25 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WARWICK HOLDINGS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012048992/16.

(120066701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

WGI Netherlands B.V./S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.160,00.

Siège de direction effectif: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 149.182.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2012.

Référence de publication: 2012048995/11.

(120066622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Widr S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.349.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le six avril.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Luxembourg Fund Partners S.A., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 150 332, avec siège social à L-1446 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,

ici représentée par ses administrateurs Luc LELEUX, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg et Julien RENAUX, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg;

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de WIDR SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société peut utiliser des fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible de favoriser son développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites par Luxembourg Fund Partners S.A., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 150 332, avec siège social à L-1446 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Luc LELEUX, administrateur de sociétés, né le 25 janvier 1967 à Aumetz (France), demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Leleux, Renaux et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 10 avril 2012. Relation EAC/2012/4727. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

Référence de publication: 2012048998/68.

(120066271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Silverbrick Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 87.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012051118/9.

(120070454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.
